



VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

ENVIRONNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Profil intervenant

Avocat spécialisé

OBJECTIFS

Appréhender les contours du service et ses enjeux.

Le point sur la réglementation en vigueur et les obligations (environnementales, police, etc.).
Les grands mécanismes financiers du service.

L'intercommunalisation du service.

→ DURÉE

1 journée (de 9h à 17h)

Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

→ LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

→ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :

Moins de 500 habitants : 135 €

De 500 à 999 habitants : 155 €

De 1000 à 3999 habitants : 165 €

De 4000 à 9999 habitants : 175 €

+ De 9999 habitants : 185 €

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 240 €.

→ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable
• www.uniondesmairesduvaldoise.fr

A retourner par fax ou email

• (mél)

formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations

• (tel) 01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.

→ PUBLIC CONCERNÉ

- Élu(e)s,
- Agents,
- Collaborateurs de cabinets.

→ CONTENU

Le but de cette intervention est de dresser un panorama général du service, de ses grands équilibres et principes. Le sujet se découpera selon les thèmes suivants :

- Les contours techniques du service,
- La notion de déchets ménagers, de déchets assimilés,
- La planification et ses répercussions juridiques,
- Le régime juridique des installations de traitement,
- Les obligations du service en matière de collecte et de traitement,
- L'organisation du service : modes de gestion,
- La gestion intercommunale du service,
- Les principes financiers du service (la TEOM, la REOM, la tarification incitative),
- Les pouvoirs de police en matière de déchets,
- La responsabilité environnementale,
- Sécuriser le fonctionnement du service.

